Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 58 (1996)

Heft: 3

Artikel: Stabulations libres à partir de dix vaches

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1084614

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Stabulations libres à partir de dix vaches

La construction d'étables pour vaches laitières a amorcé un virage important au début des années 90. Des architectes et des conseillers en constructions rurales avaient alors étudié certaines constructions et transformations agricoles économiques à l'occasion d'un voyage en Haute-Savoie. L'association suisse pour la construction agricole, en collaboration avec la service romand de vulgarisation agricole, avait été l'instigateur de ce voyage d'étude. Le conseiller en constructions rurales lucernois Norbert Widmer était du nombre. Il est ensuite parvenu à convaincre rapidement des praticiens quant au bien-fondé des stabulations libres dépourvues d'isolation.

Les études de la FAT et de l'EPFZ, relatives aux mouvements effectués par une vache lorsqu'elle se lève et se couche ainsi que les problèmes provenant d'un manque d'espace vers l'avant ou d'attaches inappropriées, ont eu un impact très important, débordant nos frontières. Le résultat de ces études, ainsi qu'un nombre important d'autres recherches en matière de comportement animal, ont trouvé leur concrétisation dans la législation moderne sur la protection des animaux. Sa mise en application pour toutes les espèces animales a confronté bon nombre de détenteurs d'animaux à des décisions importantes quant au développement de leur exploitation.



Norbert Widmer dispense quelque 100 à 150 conseils en matière de constructions rurales par année dans le canton de Lucerne. En tant que mécanicien de précision, la table à dessin ne l'effraie pas. Il a acquis ses connaissances en matière d'agriculture et de gestion à l'école d'ingénieurs en agriculture de Zollikofen. Ses connaissances pratiques proviennent de sa fonction d'enseignant à l'école d'agriculture de Hohenrain (LU) et de responsable de la section de machinisme. Son soutien se concrétise par la réalisation d'esquisses destinées au maître de l'ouvrage que l'architecte ou l'entreprise générale peuvent ensuite affiner. (photo Zw.)

Où se dirige la production laitière?

Les systèmes de stabulation conformes à la protection des animaux doivent pouvoir se réaliser de manière économique. Cette condition est d'autant plus impérative que le prix du lait baisse. Lorsqu'un projet de construction est envisagé, il s'agit d'étudier tout d'abord l'orientation à terme de l'exploitation et ses capacités financières. La coopération avec d'autres agriculteurs doit s'envisager, par exemple sous la forme d'une communauté d'exploitation. Il peut s'agir, au contraire, de passer à une exploitation à temps partiel combinée à une activité annexe. Ces considérations préalables, effectuées avec l'aide de la vulgarisation agricole, permettent d'orienter le projet de construction. Le travail du conseiller en construction commence alors avec l'établissement d'un programme des volumes adéquat. La conception du bâtiment peut alors être étudiée en recherchant à optimaliser les processus de travail et les solutions de construction économiques.

Solutions adaptées

La stabulation entravée possède d'indéniables avantages et rencontre beaucoup de succès dans les milieux d'éleveurs. Des compromis doivent parfois également être consentis dans les stabulations libres, ce qui fait que certains spécialistes d'éthologie ne les portent pas toujours en grande estime. Cependant, les avantages des stabulations libres sont prépondérants. Ils résultent essentiellement du principe fondamental visant à la séparation des espaces de contention du bétail et de travail de l'homme, ce qui est pris en compte au mieux lors de la planification et de la construction. Hormis la meilleure santé du bétail en étable froide, ce type de construction s'accompagne également de frais d'investissement et d'exploitation inférieurs. Les expériences faites par le conseiller Norbert Widmer démontrent que les ruraux lucernois du siècle dernier, aux dimensions généreuses, se prêtent mieux aux transformations que les ruraux teintés du fameux perfectionnisme helvétique de ces dernières décennies. Leurs locaux de stockage



Agrandissement de l'étable sans modification de la surface initiale par le déplacement de l'affouragement sous l'avant-toit du rural et la couverture complémentaire de l'axe d'affouragement.

(toutes les photos, y compris la page de couverture Norbert Widmer, ECA Hohenrain LU)

exigus et les surfaces de détention restreintes excluent pratiquement toute extension ou modification du système de détention sans construction d'un bâtiment annexe. En cas de redimensionnement, les exigences relatives au stockage du fourrage sont plus faciles à remplir lorsque celui-ci est axé principalement sur l'ensilage. Notre exemple, basé sur le modèle exposé par la FAT à l'AGRAMA, traite

trois variantes de transformation équivalentes en précisant leurs coûts et les aspects d'économie du travail.

Variante minimale

La solution la plus simple en matière de transformation reste la séparation de l'affouragement et de la couche. Cela signifie que la traite se passe toujours sur l'aire d'affouragement avec le maintien au cornadis. Les logettes se trouvent ainsi derrière le passage. Le nettoyage de l'aire d'affouragement et de l'aire de promenade se réalise simplement au moyen d'une conduite de rinçage. Cette variante minimale peut être envisager dans les anciennes étables généreusement dimension-







Agrandissement de l'étable: La cloison en bois munie de fenêtres largement dimensionnées permet l'intégration du volume sous l'avant-toit à l'étable.



Traite au pot.

nées avec des couches longues et un large couloir pour un effectif de 10 à 12 vaches au maximum. Comme aucune salle de traite n'est aménagée, l'investissement reste modeste, ce qui permet de prévoir sereinement une transformation ultérieure pour la garde de vaches-mères par exemple. En considérant l'économie de travail, la pose d'un stand de traite n'est cependant pas dénuée d'intérêt. Cela peut se réaliser avec des variantes peu exigeantes en surface et susceptibles d'être installées dans la fourragère. Le système de traite par l'arrière (side by side) remplit ces conditions. L'équipement de traite d'une telle installation est très diversifié et va du simple système à pots jusqu'à la conduite à lait et le décrochement automatique des manchons. Cette dernière variante peut cependant être considérée comme excessivement luxueuse pour un effectif de 10 vaches. Un élément essentiel de cette variante minimale est le fait que la surface de l'étable reste identique.

Variante intermédiaire

Les dimensions des étables existantes ne suffisent souvent pas pour l'aménagement d'une stabulation libre, surtout lorsque le contingent laitier augmente par la création d'une communauté d'exploitation et que l'effectif des vaches passe à 20 et plus. Des solutions élégantes existent pourtant, par exemple lorsque l'affouragement peut se déplacer à l'extérieur sous l'avanttoit du rural. Il est également possible d'augmenter la surface de l'étable en

Traite dans la boille.

créant une nouvelle paroi extérieure froide (maçonnerie simple ou cloison en bois munies de translucides ou de filets brise-vent).

Selon Norbert Widmer, il s'agit de veiller dans ces cas-là à ce que la hauteur de l'étable corresponde à 3 mètres afin de garantir un apport de lumière et une aération suffisants en dépit de l'éloignement de la paroi extérieure. La condensation ne pose aucun problème dans les étables froides, pour autant que la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur ne dépasse pas 4° C. Il convient d'en tenir compte lors de la planification de la transformation.

Il arrive parfois que des solutions économiques et rationnelles soient réalisées sans fourragère accessible de part et d'autre. Celui qui opte pour un système d'affouragement comprenant plusieurs composants préparés et distribués au moyen d'une remorquemélangeuse ne renonceront certainement pas aux avantages qu'offre une telle fourragère.

La solution classique

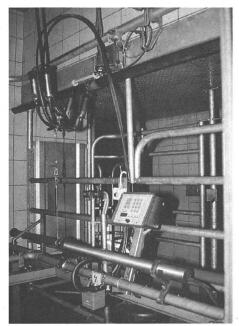
Dans les exploitations exploitées à titre principal avec accent sur la production laitière, la séparation des différentes activités rend souvent nécessaire la construction d'un bâtiment annexe. Deux variantes se rencontrent principalement. Il s'agit, en premier lieu, du maintien de l'ancienne étable en l'état avec l'utilisation de celle-ci pour l'af-



Traite avec pompage et mesure de la quantité.

fouragement moyennant la pose d'un cornadis auto-bloquant. L'ancienne étable sert alors également d'aire de promenade. Les vaches disposent d'une aire de repos aménagée dans des niches froides munies de logettes paillées et offrant une aération optimale par exemple. Comme ce genre de transformations implique souvent l'adaptation du volume de stockage du purin, il n'est pas rare d'opter pour la construction du nouveau bâtiment sur la fosse. L'équipement de l'aire de promenade et des passages avec des caillebotis facilite l'évacuation du lisier et les opérations de nettoyage. Lorsque la place disponible n'est pas aussi satisfaisante, la seconde variante s'impose. Il s'agit alors de créer un nouveau bâtiment destiné à loger et affourager le bétail, l'ancien rural étant exclusivement consacré au stockage du fourrage et de la paille. Les niches à vaches, l'aire de promenade et l'aire d'affouragement constitue une unité fonctionnelle séparée à laquelle la fosse à purin est intégrée.

Les mesures faites par le service de prévention des accidents dans l'agri-



Les étappes d'automatisation de la traite.

culture ont démontré que les concentrations de gaz restaient dans des limites acceptables et sans dangers ni pour les hommes, ni pour les animaux, ceci pour autant qu'une aération suffisante soit garantie.

L'étable froide a de l'avenir

Les stabulations libres froides appartiennent indéniablement à l'avenir de la détention de vaches laitières. Elles se caractérisent bien entendu par une surface et un volume supérieurs. Sur le plan financier, cela se compense par l'utilisation de matériaux plus économigues et une conception permettant une mise en œuvre plus aisée. Elles sont, de plus, favorables au bien-être des animaux. La valeur de rendement de ce type d'étables est revalorisées par le fait que la tendance actuelle se dirige clairement dans ce sens. En effet, la détention des animaux en plein air et la fréquence de mise en pâture sont favorisées. La polyvalence et la souplesse de ces bâtiments constituent encore d'autres avantages. Les modifications intérieures ainsi que l'adaptation des installations à d'autres modes de production sont ainsi grandement facilitées.

TA-Actualités

Séance de travail de la Conférence des chefs des départements forestiers cantonaux (CCDFC)

La CCDFC coordonne la politique forestière des cantons avec celle de la Confédération, qui est l'autorité compétente en matière de forêts. Le président sortant, le conseiller d'Etat valaisan Bernard Bornet, s'est élevé vigoureusement contre le fait que l'on ampute la nouvelle loi sur la forêt d'acquits importants au nom des contraintes financières. Il n'est pas acceptable, at-il souligné, d'opérer des restrictions alors même que les attentes du public et les exigences du législateur à l'égard de la forêt et de ses propriétaires se font toujours plus grandes, et qu'en même temps les entreprises forestières sont

confrontées à des frais toujours plus lourds.

Le Directeur fédéral des forêts, Heinz Wandeler, n'en a pas moins annoncé une réduction de 10% du soutien fédéral pour tous les projets forestiers dès 1996, ajoutant que l'on ne peut guère s'attendre à des augmentations des subventions fédérales pour la forêt dans les années à venir (actuellement quelque 200 millions de francs par an). A l'origine, pourtant, la nouvelle loi fédérale prévoyait une compensation financière plus élevée à l'intention des prestations de la forêt.

Sur l'initiative du conseiller d'Etat grison Luzi Bärtsch, la Conférence des chefs des départements forestiers cantonaux, à l'unanimité, a demandé à la Confédération de ne pas diminuer davantage les aides fédérales figurant dans le budget 1996, sans quoi les cantons ne seraient plus en mesure de remplir les nombreuses exigences de la nouvelle loi sur la forêt. Il serait particulièrement regrettable que les restrictions financières compromettent des améliorations structurelles dont la nécessité est urgente, telles que la création de chemins forestiers dans les régions de montagne ou la construction d'ateliers. Ce sont précisément les investissements qui permettront ensuite une diminution des frais des exploitations forestières. Plusieurs conseillers d'Etat se sont engagés à ce qu'à l'avenir, les subventions fédérales parviennent globalement aux cantons. Ainsi pourra-t-on économiser les coûts. Les cantons pourront chacun fixer des priorités selon les régions.